

Principales recommandations pour lutter contre les difficultés d'approvisionnement

RÉSULTAT



P. ex. évaluation pharmaco-économique de la valeur ajoutée, financement du système (révision du système de tarification, etc.).

FOURNITURE DE PRESTATIONS



P. ex. prévision de l'assortiment en tenant compte de la sécurité de l'approvisionnement, prescription de principes actifs (au lieu de spécialités).

COMMISSION ET COMMERCE



P. ex. différenciation des chaînes d'approvisionnement pharmaceutique en fonction des risques, surveillance par GPS des transports internationaux de produits thérapeutiques.

GOVERNANCE



P. ex. désignation d'une personne responsable, accroissement des réserves obligatoires.

SYNTHÈSE ET COMMERCE DE SUBSTANCES ACTIVES



P. ex. garantie de la synthèse des substances actives en Suisse, obligation pour les titulaires d'autorisation de mise sur le marché d'entreposer des matières premières en cas de difficultés d'approvisionnement.

PRODUCTION



Sauvetage de produits menacés pour des raisons économiques, assortiment de réserve avec des formulations dispensées d'autorisation provenant de pharmacies d'hôpitaux, d'universités, de l'armée.

